

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie des Hauts-de-France
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Nord

**Décision n° 25585 du 6 novembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord**

NOR : INTJ1928004S

Le commandant de la région de gendarmerie des Hauts-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 31612 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828652S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} décembre 2019:

Gravier Philippe NIGEND : 120 105 NLS : 5 220 427

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} décembre 2019:

Debureaux Bertrand NIGEND : 208 654 NLS : 8 062 676

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2019:

Demoulin Fabrice NIGEND : 131 639 NLS : 5 294 435

Surgeon Gilles NIGEND : 129 764 NLS : 5 248 676

Dubois Éric NIGEND : 155 555 NLS : 8 012 955

Hinckellrin-Pamart Benoît NIGEND : 131 796 NLS : 5 282 232

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} décembre 2019:

Swynghedauwe Michaël NIGEND : 188 367 NLS : 8 051 923

Mallet Franck NIGEND : 155 977 NLS : 8 013 573

Ruch Michel NIGEND : 136 941 NLS : 5 322 684

Demet Laurent NIGEND : 132 670 NLS : 5 295 700

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 novembre 2019.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie des Hauts-de-France
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,*
G. CAZENAVE-LACROUTZ